



École de l'Érable - BOURNAND

Inscription ÉCOLE
et/ou
Inscription CANTINE
2026-2027

Nom :

Prénom :

Classe :

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR



1 - Fiche de Liaison

vosre N° d'allocataire CAF ou MSA est obligatoire pour l'inscription de l'enfant

2 - Fiche de fréquentation à la cantine régulière ou irrégulière

3 - Règlement intérieur de la cantine signé

4 - Copie du livret de famille

(si l'enfant n'est pas déjà inscrit à l'école de Bournand)

5 - Copie du carnet de santé de l'enfant

(si l'enfant n'est pas déjà inscrit à l'école de Bournand)

6 - Justificatif de domicile des deux parents

si changement dans l'année ou changement de situation des parents

7 - Formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire

Obligatoire

8 - Relevé d'Identité Bancaire

(RIB obligatoire)

9 - Certificat de radiation

si l'enfant est scolarisé dans une autre école

FICHE DE LIAISON - Année Scolaire 2026-2027

ENFANT

NOM : _____ PRÉNOM : _____ Sexe : ☐ Féminin
☐ Masculin

Adresse : _____

Date de Naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____ Département : _____

➤ L'enfant suit-il un traitement médical : ☐ oui ☐ non

➤ Votre enfant porte-il des lunettes, des prothèses auditives, autres, précisez : _____

➤ Votre enfant a-t-il interdiction de manger certains aliments ☐ oui ☐ non

Précisez : _____

(Les aliments ne seront pas remplacés, sauf en cas de plat unique et d'allergie alimentaire)

➤ Indiquez ci-après : Les difficultés de santé (maladie, accident, crise convulsif, hospitalisation, rééducations) précisant les dates et les précautions à prendre. _____

RESPONSABLES DE L'ENFANT

Parent 1 :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Date et Lieu de naissance : _____

Téléphone portable : _____ Tél Domicile : _____ Tél Travail : _____

Adresse e-mail : _____

N° allocataire CAF ou MSA (obligatoire) : _____

Parent 2 :

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Adresse : _____

Date et Lieu de naissance : _____

Téléphone portable : _____ Tél Domicile : _____ Tél Travail : _____

Adresse e-mail : _____

N° allocataire CAF ou MSA (obligatoire) : _____

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom/Prénom : _____ Tél : _____

Médecin traitant (facultatif) :

Nom/Prénom : _____ Tél : _____



Inscription à la cantine pour la rentrée :

☐ Régulier

☐ Irrégulier

Le repas est facturé si la mairie n'a pas été prévenu de l'absence
par tél au 05.49.98.73.21 ou
par courriel à bournand.mairie@orange.fr ou contact@mairiebournand.fr

Personne(s) autorisée(s) à récupérer les enfants :

Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____ Tél : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____ Tél : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____ Tél : _____

Nom : _____ Prénom : _____ Qualité : _____ Tél : _____

Nous soussignés,

Parent 1 - Nom/Prénom : _____

Parent 2 - Nom/Prénom : _____

Déclarons sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.
Nous attestons avoir été informés que toute fausse déclaration entrainerait d'éventuelles poursuites,
conformément à l'**Article 441-7 du code Pénal**.

Fait à _____ , Le _____

PARENT 1
signature

PARENT 2
signature



Madame, Monsieur,

La confection des repas est réalisée par une société privée : **RESTORIA**

RESTORIA nous demande de leur communiquer le nombre de repas définitif chaque jour **la veille à 12h au plus tard**, passé le délai aucune modification de commande ne pourra être prise en considération,

- Soit votre enfant mange **régulièrement à la cantine** : vous cochez les jours où il mange puis vous n'aurez plus rien à faire (**fiche régulière à l'année**)
- Soit votre enfant mange **occasionnellement à la cantine** : vous aurez une fiche pour quinze jours et vous cochez les jours où il mangera (**fiche irrégulière**).

En cas d'absence de votre enfant à la cantine, vous devez en informer la mairie, la veille avant 12 h ou en cas de maladie (non prévisible) le matin même.

- Par courriel : bournand.mairie@orange.fr ou contact@mairiebournand.fr
- Par tél : 05 49 98 73 21

Tout repas commandé sera facturé.

Nous vous remercions de votre compréhension, et nous vous prions de croire Madame, Monsieur, à nos salutations distinguées.

Fait à Bournand



Maire de la Commune de Bournand

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE

Toute inscription à ce service entraîne l'acceptation du présent règlement

Préambule :

Le temps de pause méridienne (temps de restauration) est un service municipal sous la responsabilité de la mairie. La confection des repas est réalisée par une société privée, le lieu de restauration doit permettre à tous les utilisateurs de se restaurer dans la détente et la convivialité. Il est important que les enfants inscrits prennent connaissance (avec l'aide de leurs parents) de ce règlement.

Le fonctionnement de la cantine :

Le service fonctionne durant la période scolaire (du lundi au vendredi) sauf les mercredis. Ce service est encadré par les agents communaux. Le service de restauration est ouvert uniquement aux enfants de l'école et aux enseignants.

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, l'accès de la cantine est interdit à toute personne étrangère.

Modalités d'accès au service de cantine

Condition d'accès

Les admissions étant conditionnées par la sécurité, la capacité d'accueil des infrastructures et de l'encadrement, les enfants acceptés devront répondre aux critères de priorités suivantes.

- Enfants dont les deux parents travaillent, enfants de famille monoparentales dont le parent travaille, enfants qui déjeunent tous les jours de classe, enfants utilisant les transports scolaires

Modalités d'inscriptions :

- Pour une **fréquentation régulière**, le **dossier complet d'inscription** est remis à la mairie et un planning est établi à l'année.
- Pour une **fréquentation occasionnelle**, un planning est transmis chaque quinzaine dans le cahier de l'enfant. **L'enfant ne sera pas prioritaire si la feuille de présence n'est pas redonnée à temps à la mairie.**

Les inscriptions seront acceptées dans la limite de capacité d'accueil, et du respect des consignes de sécurité. Pour le cas où la capacité d'accueil arriverait à son maximum.

Facturation des repas :

Le règlement des repas est mensuel, une facture vous sera adressée, vous devez l'acquitter à la trésorerie de Loudun soit par chèque ou payfip ou par virement ou prélèvement (dans ce cas fournir un RIB au secrétariat de la mairie et remplir le formulaire de demande de prélèvement). Le règlement est exigible tous les mois. Tout défaut de règlement peut entraîner le refus de l'enfant à la cantine.

Nous attirons votre attention que faute de régularisation Toutes les démarches judiciaires (saisie sur salaire, et sur allocation familiale) tous les frais qui seront engagés seront à votre charge.

Tous règlements de cantine doivent être soldés avant la rentrée scolaire, si cela n'est pas le cas l'inscription à la cantine ne pourra pas prise en compte tant que la dette ne sera pas réglée

Pour toute absence, vous devez prévenir la mairie soit par tél 05 49 98 73 21 ou par e-mail bournand.mairie@orange.fr ou contact@mairiebournand.fr

En cas de grève officielle :

La commune s'engage à mettre en place un service minimum de garde des enfants dans l'enceinte de l'école. Cependant vous êtes tenus de dire à la mairie si votre enfant utilise ou non le service de restauration ce jour-là.

Informations:

Le personnel de service disposera des divers renseignements à jour permettant de joindre les responsables légaux des enfants en cas d'urgence, dans l'hypothèse d'un accident ou de toute autre raison impérative.

En cas d'accident, si les responsables légaux ne pouvaient être joints, le personnel de service appellerait le SAMU (15).

Aucun médicament ne sera donné aux enfants

✚ Les points de réglementation :

L'enfant s'engage

- Rentrer à la cantine calmement
- Être assis à table pendant toute la durée du repas (se déplacer seulement sur l'autorisation d'un adulte)
- Se tenir correctement à table, respecter les autres enfants
- Goûter chaque plat, manger proprement, éviter de gaspiller la nourriture
- Être attentif aux consignes données par les agents de services et conserver une attitude correcte, respecter les adultes et les autres enfants

Les parents s'engagent à :

- Veiller à ce que leurs enfants aient une attitude correcte, se respectent mutuellement, respectent le personnel et les directives qui leurs sont données ainsi que le matériel et les lieux de vie mis à disposition (réparation de la détérioration le cas échéant)
- Signer le présent règlement
- A prévenir de toute absence à la cantine pour décompter les repas de la facturation.

Le personnel s'engage à.

- Participer à l'accueil, à l'écoute et à l'attention aux enfants, à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable
- S'inquiéter de toute attitude anormale chez un enfant et tenter de résoudre les problèmes (alimentaires, comportementaux...)
- Garder son sang-froid en toute circonstance et prendre les mesures utiles
- Respecter la satiété de l'enfant et contrôler les quantités de nourriture de chaque enfant
- Assurer la sécurité physique des enfants en limitant les risques d'accident et organiser les secours, selon les procédures en vigueur

✚ Les degrés de sanction qui seront mis en application :

L'enfant qui aurait un mauvais comportement (tel que : jouer avec la nourriture, dire des gros mots, ne pas respecter ses camarades, les employés) se verra sanctionné avec plusieurs degrés de gravité :

- **1^{er} degré** : l'enfant peut se retrouver à manger seul à une table, à devoir réfléchir pendant un petit moment

- **2^{ème} degré** : l'enfant est sanctionné sur le fait, l'agent de service en avertit les enseignants de l'école et un mot est adressé à la famille

- **3^{ème} degré** : en cas de sanctions répétées sans aucune amélioration, une sanction disciplinaire pouvant aller d'une exclusion temporaire à définitive du service.

à retourner signé à la mairie

Noms des parents

Signature



FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE FRÉQUENTATION RÉGULIÈRE

M. Mme

Domicilié[e]

Téléphone

Soussigné, inscrit mon [mes] enfant[s] au restaurant scolaire pour les jours de la semaine indiqués ci-dessous pour l'année scolaire en cours.

	<i>SEMAINE</i>			
	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Enfant 1 Nom Prénom : Classe :				
Enfant 2 Nom Prénom : Classe :				

Cochez les cases selon la présence du ou des enfants

À Bournand, le

Signature

En cas d'absence de l'enfant à la cantine, vous devez **prévenir la mairie** au plus tard la veille avant 12 h en cas de rendez-vous ou le matin en cas de maladie

➤ **directement au secrétariat au 05 49 98 73 21**

➤ **par courriel à l'adresse : bournand.mairie@orange.fr ou contact@mairiebournand.fr**

Tout repas commandé sera facturé



FICHE D'INSCRIPTION AU RESTAURANT SCOLAIRE
FRÉQUENTATION IRRÉGULIÈRE

	<i>SEPTEMBRE 2026</i>							
	LUN	MAR 1	JEU 3	VEN 4	LUN 7	MAR 8	JEU 10	VEN 11
Enfant 1 Nom Prénom : Classe :								
Enfant 2 Nom Prénom : Classe :								

Cochez les cases selon la présence du ou des enfants

À Bournand, le

Signature

Les enfants inscrits en irrégulier seront pris en compte seulement si la feuille a été déposé en mairie dans les temps, tout changementt doit être signalé.

- directement au secrétariat au 05 49 98 73 21
- par courriel à l'adresse : bournand.mairie@orange.fr ou contact@mairiebournand.fr

Tout repas commandé sera facturé

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE PRELEVEMENT BANCAIRE OU DE CHANGEMENT DE COORDONNEES BANCAIRES

Afin que votre demande soit prise en compte, il est impératif de:

1. Compléter l'intégralité des deux volets de ce formulaire et les signer.
2. Joindre en même temps un Relevé d'identité bancaire (RIB IBAN).
3. Adresser l'intégralité de ce document à l'adresse suivante:

Nom de l'organisme : **Mairie de BOURNAND..**
14 rue de la mairie.....86120 BOURNAND.....

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : exemplaire réservé au créancier

J'autorise l'établissement teneur de compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Commune de BOURNAND**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la **Commune de BOURNAND**.

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 590860

Titulaire du compte

Nom/ prénom

Adresse

Code postal ville

Désignation du compte à débiter :

Code banque Code guichet N° compte Clé RIB

--	--	--	--

N°BIC.....

IBAN

Etablissement du teneur de compte à débiter

Banque

Adresse

Code postal

Date + signature obligatoire

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès du créancier ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80-10 du 01/04/1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT : exemplaire réservé à votre banque

J'autorise l'établissement teneur de compte à effectuer sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par la **Commune de BOURNAND**. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec la **Commune de BOURNAND**.

N° NATIONAL D'EMETTEUR : 590860

Titulaire du compte

Nom/ prénom

Adresse

Code postal Ville..

Etablissement du teneur de compte à débiter

Banque

Adresse

Code postal

Désignation du compte à débiter :

Code banque Code guichet N° compte Clé RIB

--	--	--	--

N° BIC.....

IBAN :

Date + signature obligatoire

